



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

financement

Question écrite n° 104811

Texte de la question

M. Christian Paul attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la diminution des subventions accordées à l'Union nationale lycéenne. L'Union nationale lycéenne, premier syndicat lycéen de France, connaît un essor important du nombre de ses adhérents et voit son implantation se renforcer depuis plusieurs années à l'échelle du territoire. Alors que ses actions dans les mouvements sociaux et dans la vie lycéenne en général n'ont cessé de croître, il est paradoxal de constater que les subventions nationales, seules sources de revenus en sus des cotisations de ses adhérents, baissent considérablement. Le syndicalisme fait partie intégrante de la vie démocratique française. Or la diminution des subventions publiques a pour conséquence directe d'étrangler son activité. Il en résulte que les actions les plus courantes et frais divers ne peuvent même plus être assumés par l'UNL. Cela illustre le muselage des associations et mouvements qui ne sont pas inféodées au Gouvernement ni à sa politique. Il lui demande donc de rétablir les subventions dues à cette structure, afin d'assurer la participation au débat démocratique du mouvement lycéen.

Données clés

Auteur : [M. Christian Paul](#)

Circonscription : Nièvre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104811

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9981